

18 - Programme de restauration des collections de la bibliothèque en 2012 - Demande de subvention à la Région Franche-Comté

M. FOUSSERET, Rapporteur : La Ville de Besançon, soucieuse de préserver et d'entretenir le riche patrimoine écrit de la bibliothèque, souhaite faire procéder à la restauration des ouvrages dont le détail est donné dans le tableau ci après.

La restauration d'ouvrages aussi précieux permet d'offrir aux chercheurs des documents à consulter dans le meilleur état possible et également de les présenter à un large public : groupes scolaires, animations autour du livre ancien organisées tout au long de l'année.

Ouvrages concernés	Coût prévisionnel HT
Gasparino BARZIZZA - <i>Epistolae</i> . - Paris: Ulrici Gering, Martin Crantz et Michael Friburger, 1470 - 118 ff. ; 4° intérêt → incunable ; le 1 ^{er} livre imprimé dans le royaume de France (un des 13 exemplaires conservés) cote : Inc. 666	1 078,79 €
Johan Martin WEIS - <i>Représentation des fêtes données par la ville de Strasbourg pour la convalescence du roi</i> - Paris : Laurent Aubert, 1745 - 21 p., 11 ff. de planches doubles ; 2° intérêt → livre de fête gravé sur cuivre du XVIII ^{ème} s. : reliure de Padeloup aux armes de la famille Poiter de Novion cote : 733	2 264,02 €
<i>Faits et conquêtes du noble roi Alexandre</i> - Manuscrit, fin X ^{ème} s. Cote : Ms. 836 intérêt → manuscrit sur parchemin, en français, enluminé	2 100,00 €
Nicolas COLOMBEL - <i>Femme vêtue à l'antique courant</i> - Dessin : graphite, rehauts de craie sur papier gris ; 46,1 x 31,2 cm Cote : fonds Pâris, carton A, n° 33 intérêt → fonds Pierre-Adrien Pâris ; restauration en vue d'une exposition	100,46 €
Pierre de LOISY. - <i>Speculum seu enchiridium vitae christianae</i> . - Besançon, 1604.- 1 estampe : gravure sur cuivre ; 81 x 55 cm Cote : EST.FC.4224 intérêt → 1 estampe allégorique religieuse inconnue de Pierre de Loisy ; dans le cadre d'un projet d'édition sur les Loisy	102,80 €
Total	5 646,07 €

Ces opérations de restauration ont reçu un avis favorable du «Comité technique de restauration» du Ministère de la Culture et sont financées à hauteur de 75 % HT par la Région Franche-Comté dans le cadre du «Fonds pour le patrimoine écrit», le solde soit 1 412 € est pris en charge par la Ville dans le cadre des crédits prévus au budget.

La dépense est imputée au chapitre 21.321/2162.0089032 CS 45000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur ce programme de restauration et son financement, la Ville s'engageant à prendre en charge, le cas échéant, les financements non acquis,

- à solliciter la subvention auprès de la Région Franche-Comté pour un montant de 4 234 €.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.